

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET,
DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

MINISTERE DELEGUE A L'ECONOMIE ET AU PLAN

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

PROJET POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES
ET LE DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE AU SAHEL

UNITE-TRAVAIL-PROGRES



وحدة-عمل-قدم

جمهورية تشاد

رئاسة المجلس

رئاسة الوزراء

وزارة المالية والميزانية والاقتصاد والتخطيط

الوزارة المنتدبة للاقتصاد والتخطيط

أمانة الدولة

والتخطيط

إدارة العامة للاقتصاد

SWEDD+

« PROJET POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE EN
AFRIQUE SUBSAHARIENNE PLUS (SWEDD+)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT DES
COMPTES DU PROJET SWEDD+ POUR LES EXERCICES 2024, 2025 et 2026

<p>CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE</p>	<p>Le projet pour l'Autonomisation des Femmes en Afrique subsaharienne et Dividende Démographique plus (SWEDD+) est un projet d'ampleur régionale regroupant neuf pays (Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Mali, Niger, Mauritanie, Tchad, le Cameroun, le Benin et la Guinée). Le SWEDD+ a pour objectif d'améliorer le niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur permettre d'accéder plus facilement aux services de Santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle (SRMNIN) et d'accroître la génération et le partage des connaissances. Les interventions proposées par ce projet sont articulées autour de trois composantes principales :</p> <p>La composante 1 : Concevoir et mettre en œuvre des interventions transformatrices en matière de genre par le biais de 4^E qui favorise l'autonomisation sociale et économique des filles et des femmes.</p> <p>La composante 2 : Améliorer la disponibilité des produits de santé et nutrition reproductive, maternelle néonatale, infantile et adolescente et des agents de santé qualifiés au niveau communautaire et renforcer les capacités régionales pour les services adaptés aux adolescents.</p> <p>La composante 3 : a pour objectif d'encourager l'engagement et la capacité nationale et régionale pour l'élaboration de la politique et la mise en œuvre de projets.</p> <p>Le projet pour l'Autonomisation des Femmes en Afrique subsaharienne et Dividende Démographique plus (SWEDD+) est le fruit d'une coopération entre Le Gouvernement du Tchad et la Banque Mondiale. A ce titre le Gouvernement du Tchad a obtenu un financement de la Banque Mondiale d'une valeur de 82 500 000 de Dollar pour la mise en œuvre du Projet dans les dix-sept provinces du Tchad (le Lac, le Kanem, le Hadjer Lamis , le Salamat, le Wadi-Fira, l'Ennedi-EST, le Borkou, le Batha, le Chari Baguirmi, le Mayo-Kebi- Est, la Tandjilé , le Mayo Kebi-Ouest, l'Ennedi-Ouest, le Waddai, le Guera, le Bar-El-gazel et le Mandoul).</p> <p>Pour répondre aux exigences du bailleur et se conformer à l'accord de financement, le projet doit recruter un cabinet d'audit indépendant pour auditer les comptes du projet à la fin de chaque année.</p>
<p>OBJECTIF DE LA MISSION</p>	<p>L'objectif principal de cette mission d'audit est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle concernant le fait que les états financiers du projet et les informations financières donnent une image sincère et fidèle de la situation financière du projet à la fin de l'exercice comptable et que les fonds reçus, les décaissements effectués et les dépenses engagées durant l'exercice comptable s'achevant ont été utilisés uniquement aux fins prévues, l'éligibilité au financement de la Banque des dépenses du projet remboursées sur la base des états des dépenses et leur représentation dans les états financiers du projet . A cet effet, l'auditeur devra mener tout examen qui pourrait être nécessaire pour les états financiers du projet, de systèmes de contrôle interne et doit également formuler une opinion sur l'application correcte des directives et de manière conforme à l'accord de financement du projet et que les transactions effectuées sont conformes aux dispositions des accords de financement et l'adéquation des mécanismes de contrôle interne. L'auditeur est chargé de formuler une opinion sur les états financiers du projet au titre des exercices clos le 31 décembre 2024, le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2026. Il</p>

	<p>entreprind sa mission d'audit conformément aux normes internationales d'audit (ISA) éditées par l'IFAC.</p> <p>En application de ces normes, les auditeurs demandent à l'organe de gestion de confirmer, par écrit les déclarations faites dans le cadre de l'audit, notamment la tenue d'un système de contrôle interne adéquat par le projet, la documentation acceptable de toutes les transactions financières et l'établissement des états financiers.</p>
<p>ETENDUE DE LA MISSION D'AUDIT</p>	<p>L'audit faisant l'objet des présents termes de référence est mené contractuellement dans un but spécifique, et en sus de l'obligation de conformité avec les normes internationales d'audit ci-après, l'auditeur doit prendre en compte les exigences en matière d'établissement de rapports de la Banque mondiale et du respect de ses Directives.</p> <p>L'audit doit être réalisé conformément aux normes d'audit Internationales formulées par la Fédération Internationale des experts comptables en tenant compte des accords de financement applicables et des exigences particulières de la Banque Mondiale.</p> <p>Plus particulièrement, l'auditeur doit prêter attention aux aspects ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les fonds reçus par le projet ont été utilisés, comptabilisés et classés en conformité avec les accords de financement applicables ; • Toutes les transactions liées au projet sont reflétées dans l'état financier du projet préparé conformément aux normes internationales d'informations financières émises par le conseil international des normes comptables ; • Les acquisitions de biens, travaux et services financés ont été réalisées conformément à l'accord de financement applicable ; • Une copie de toutes les justificatives, enregistrements et comptes a été conservée pour l'ensemble du projet ; • Le respect de conditions spécifique contenues dans l'accord de financement ; • Les fonds extérieurs ont été utilisés conformément aux stipulations des accords de financement ; • Le registre des immobilisations est maintenu pour toutes les immobilisations acquises dans le cadre du projet ; • Le système de comptabilisation et de contrôle interne global pour surveiller les dépenses et les autres transactions financières est adéquat et efficace et assure une bonne garde des actifs financés par le projet ; • Lors de l'audit, l'auditeur doit effectuer une vérification physique de tous les biens importants achetés et confirmer leur existence et leur utilisation.

- Les états financiers du projet ont été préparés en conformité avec les normes comptable et donnent une image sincère et fidèle de la situation financière du projet à la fin de l'exercice comptable.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants :

- a) ***Fraude et Corruption*** : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
- b) ***Lois et Règlements*** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de la Coordination du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires)**.
- c) ***Gouvernance*** : La communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance)**.
- d) ***Contrôle interne*** : La communication aux personnes en charge de la Gouvernance et à l'Unité de Coordination du Projet les faiblesses du contrôle interne relevées lors de l'audit des états financiers en conformité avec la norme **ISA 265 (Communication des faiblesses du contrôle interne aux personnes en charge de la Gouvernance et à la direction)**.
- e) ***Risques*** : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme **ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques)**.
- f) ***Société de services*** : Lorsque certains aspects de la mise en œuvre du Projet sont exécutés par une tierce entité, l'auditeur doit acquérir une compréhension et effectuer une évaluation de l'environnement de contrôle interne de cette entité au cours du processus d'audit en conformité avec la norme **ISA 402 (Facteurs à considérer pour l'audit d'une entité faisant appel à une société de services)**.
- g) ***Déclarations écrites*** : Dans le cadre du processus d'audit, l'auditeur doit obtenir des déclarations écrites de la direction et, le cas échéant,

	<p>des responsables de la gouvernance, en conformité avec la norme <u>580 (Déclarations écrites)</u>.</p> <p>h) Auditeur interne : Lorsque l'auditeur externe décide d'utiliser les travaux de la fonction d'audit interne du Projet pour modifier la nature ou le calendrier des procédures d'audit à exécuter, la détermination doit être faite en conformité avec la norme <u>ISA 610 (Utilisation des travaux des auditeurs internes)</u>.</p> <p>i) Utilisation des experts : Afin de déterminer s'il convient d'utiliser ou non les travaux de l'expert désigné par l'auditeur ou de déterminer dans quelle mesure les travaux de celui-ci sont adéquats aux fins de l'audit, l'auditeur se réfère à la norme <u>ISA 620 (Utilisation des travaux d'un expert désigné par l'auditeur)</u>.</p> <p>Compte tenu du niveau de décentralisation des activités du projet, l'auditeur sera amené à effectuer ses diligences dans toutes les provinces de couverture du projet suivant un échantillonnage en cohérence avec son appréciation du niveau des risques existant.</p>
ETATS FINANCIERS DU PROJET	<p>Les états financiers du projet comprennent les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des états annuels et cumulatifs des sources et de l'utilisation des fonds, qui devraient indiquer séparément, en rapport avec les accords de financement des fonds de l'IDA ; ➤ Le bilan, qui devrait divulguer les soldes de comptes bancaires et en espèces (qui devraient être en accord avec l'état des sources et l'utilisation des fonds) ; ➤ Une liste annuelle et cumulative des demandes de décaissements autorisées et soumises à l'IDA indiquant les valeurs et les types des dépenses ; ➤ Un rapprochement du compte désigné avec les états financiers du projet ➤ Un état cumulatif des fonds indiquant le total des décaissements ; ➤ Un état de comparaison entre les dépenses réelles et le budget annuel (tableau d'exécution budgétaire) ; ➤ Une note explicative accompagnant les états financiers ; ➤ Le rapprochement entre les montants indiqués comme reçus par le projet et ceux indiqués comme décaissés par l'IDA.
ETATS DES DEPENSES	<p>En plus de l'audit des états financiers du projet, l'auditeur est tenu de vérifier toutes les demandes de décaissement pour les paiements directs et les états de dépenses ou d'autres documents utiles comme base pour la soumission de la demande de retrait de fonds. L'auditeur effectuera les tests de procédures et vérifications considérés nécessaires au regard des circonstances. Il sera inclus aux états financiers, une annexe de la liste des états certifiés de dépenses basée sur les demandes de remboursement avec les références spécifiques relatives au montant et aux séquences numériques.</p> <p>Une opinion séparée sur les Etats Certifiés de Dépenses sera émise par l'auditeur. Lorsqu'il est établi que des dépenses non éligibles ont été incluses</p>

	<p>dans les demandes de retrait de fonds et remboursées, l'auditeur devra l'indiquer.</p> <p>Le total des demandes de remboursement de fonds sous les procédures des états certifiés de dépenses ou des rapports de suivi financier devrait être un élément de la réconciliation globale des décaissements.</p> <p>L'auditeur devrait accorder une attention particulière quant à savoir si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Les dépenses ont été faites uniquement pour la réalisation des objectifs du projet ; ☞ Les pièces justificatives et les documents nécessaires aux fins de l'audit sont exacts, fiables.
<p>COMPTE DESIGNÉ</p>	<p>L'auditeur examine tous les documents relatifs à l'utilisation du compte désigné pour s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Tous les relevés et les états de rapprochements bancaires sont disponibles ; b) L'auditeur est tenu d'examiner les états de rapprochement bancaire du compte désigné ; c) Les transferts des fonds au compte désigné ; d) Le solde de fin d'exercice. <p>L'auditeur accordera une attention particulière à la conformité des soldes des Comptes Désignés à la clôture de l'exercice fiscal avec les procédures de la Banque Mondiale. L'auditeur examinera l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue et les soldes des fonds à la clôture de l'exercice fiscal en conformité avec les dispositions de l'accord de financement et de la lettre de décaissement. Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement.</p>
<p>LIVRABLES DE L'AUDIT</p>	<p>La mission d'audit produira, en langue française, pour chaque exercice, les deux livrables principaux suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le rapport d'audit qui devra comprendre de manière explicite une opinion professionnelle concernant le fait que les états financiers du projet donnent une image sincère et fidèle de la situation du projet, l'éligibilité au financement par la Banque des dépenses du projet remboursées sur la base des états des dépenses. Le rapport d'audit doit être préparé conformément aux normes ISA 700, ISA 705 et ISA 706. 2. La lettre de contrôle interne et de recommandation qui devra indiquer tout élément significatif de l'audit relatif à la comptabilité et au contrôle, tel qu'identifié durant la revue des mécanismes de contrôle interne en lien avec les risques inhérents ; l'économie, l'efficacité et l'efficacités dans l'utilisation des ressources, le degré de conformité à chacune des clauses de l'accord de financement, les recommandations d'amélioration y compris les questions internes et

	<p>externes affectant cette conformité, la valeur des dépenses jugées inadmissibles.</p> <p>La lettre, ainsi que les réponses de la coordination du projet et les recommandations pour remédier à la situation et aux insuffisances, devra être remise à l'UGP, le moment venu. En annexe à la lettre de contrôle interne et de recommandations, l'auditeur indiquera dans quelle mesure les recommandations formulées lors du précédent exercice ont été prises en compte par l'UGP.</p> <p>Le rapport d'auditeur devrait respecter la forme de rapport exigée par l'acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif (AUSYCEBNL) de l'OHADA.</p>
<p>INFORMATIONS GENERALES</p>	<p>Le rapport d'audit doit parvenir à l'unité de gestion de projet, au plus tard à la date convenue dans le contrat d'audit en vue de permettre sa présentation à la Banque Mondiale dans les délais prévus dans l'accord de financement.</p> <p>L'auditeur doit avoir accès aux livres, comptes, factures, l'accord de financement et toute autre documentation relatif au projet et toute autre information et explications qu'il considère nécessaire à la réalisation de sa mission.</p>
<p>EXPERIENCE ET COMPETENCE DE L'AUDITEUR</p>	<p>L'Auditeur doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnus sur le plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée en audit financier des projets de développement et acceptable par l'IDA.</p> <p>Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Un Expert-Comptable Diplômé, Directeur de mission, justifiant d'au moins 10 ans d'expérience pertinente en audit financier de projets de développement financés par les bailleurs internationaux, tels que la Banque Mondiale ou la Banque Africaine de Développement. Le Directeur de mission doit être détenteur d'un diplôme d'expertise comptable reconnu à l'échelle internationale et doit être inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables qui est membre de l'IFAC ou de la FIDEF ; (ii) Un Chef de mission ayant au moins un diplôme niveau BAC + 5 ou plus en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience pertinente de 5 ans au moins d'audit financier de projets de développement financés par les bailleurs internationaux, tels que la Banque Mondiale ou la Banque Africaine de Développement ; (iii) Deux (02) auditeurs expérimentés disposant d'au moins trois (03) années d'expérience en cabinet, et ayant de l'expérience dans le domaine de l'audit des projets sur financements extérieurs, par la Banque Mondiale ou

	<p>d'autres partenaires au développement, et ayant un diplôme BAC+3 minimum en finance comptabilité, audit, finance...etc. ;</p> <p>(iv) Un Expert ou Spécialiste en Passation de Marchés niveau (BAC+ 5) en économie, gestion, droit ou ingénierie ou toute autre discipline jugée pertinente et ayant une bonne connaissance des procédures de Passation de Marchés nationales du pays ou celles des partenaires au développement notamment l'IDA complétée par une expérience pratique d'au moins 3 ans en qualité de spécialiste en passation de marché dans un projet de développement financés par les bailleurs internationaux, tels que la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement ; une expérience en audit de passation de marché d'un projet de développement viendrait en plus comme un atout.</p> <p>NB : Les experts cités ci-dessus doivent participer activement à la mission sur le terrain.</p>
DEPOT DES OFFRES	<p>Les dossiers de candidature doivent être envoyé aux adresses suivantes : rue de 30m – 4^{ème} Arrondissement, Avenue Général ALI BRAHIM – B.P. : 286 N'Djaména – Tchad Tél./Fixe : +235 22 53 10 57 / 22 53 10 56 – E-mail : sweddtchad@gmail.com – Site web : sweddchad.org au plus tard le ..././2024 à ... heures précise.</p>